





La transmission par voie aérienne opportuniste (fines gouttelettes de sécrétions respiratoires ou autres, infectées et aérosolisées) peut également survenir lors d'interventions risquant de générer des aérosols. Il y a de plus en plus d'évidence que la transmission pourrait aussi se produire lors de la période pré-symptomatique de l'infection.

## 2. Patient décédé d'une autre cause que la COVID-19

Il est important de noter qu'il n'y a pas d'entreprise de services funéraires au Nunavik. Lorsqu'un décès survient sur le territoire du Nunavik, que ce soit en milieu de soin de santé ou ailleurs, ce sont généralement des personnes associées à une église (souvent appelée femmes auxiliaires) qui prennent en charge la dépouille, procèdent à sa préparation (habillement, etc.) et la déposent dans un cercueil, le plus souvent fabriqué localement. Ces équipes sont disponibles dans chacun des villages nordiques. Il arrive, quoique ce soit plutôt rare, que les infirmières d'une communauté doivent insérer une dépouille dans un sac mortuaire.

La responsabilité de la fabrication des cercueils varie selon les communautés : en général, ce sont des employés de l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) ou des volontaires de l'Église qui s'en chargent, mais des employés de la municipalité ou de l'Administration régionale Kativik (ARK) ou encore les services techniques des Centres de santé peuvent aussi être sollicités.

Pour une situation de décès sans lien avec la COVID-19, la procédure habituelle avec la participation des femmes auxiliaires peut être suivie. Cependant, la Dspublicque du Nunavik recommande, compte tenu de la possibilité d'être porteur de la COVID-19 de façon asymptomatique, que lors de ces préparatifs les femmes auxiliaires portent un équipement de protection individuelle (ÉPI) complet: protection oculaire, masque, blouse et gants.

Lorsqu'un décès survient pendant un épisode de soins à Montréal ou lorsque la dépouille doit subir une autopsie par exemple sur demande du coroner, les services d'embaumement de la Résidence funéraire Collins Clarke MacGillivray White (située rue Sherbrooke Ouest, Montréal) sont généralement retenus par les autorités des Centres de santé ou des villages nordiques du Nunavik. Le corps embaumé est ensuite expédié dans un cercueil, via les services d'Air Inuit ou Canadian North, dans la communauté de résidence du défunt au Nunavik.

Dans ces deux situations (décès survenu au Nunavik ou rapatriement du corps de l'extérieur de la région), l'exposition et la cérémonie funéraire pourront être prises en charge par la communauté religieuse. Il faudra respecter en tout temps les principes de la distanciation physique en vigueur (deux mètres entre chaque personne) lors des cérémonies. De plus, tant que les restrictions de rassemblement ne seront pas levées par le Comité consultatif régional en matière d'intervention d'urgence du Nunavik (CCRIUN) et la directrice de santé publique, le nombre de visiteurs devrait









accidentelle. **La Dspublique du Nunavik recommande fortement aux familles endeuillées, d’accepter la crémation lorsque c’est possible.** Les cendres d’une personne décédées ne présentent aucun risque de transmission de la maladie et peuvent être transportées en avion sans restriction. Dans les cas où la famille tiendrait absolument à une inhumation du corps, il faudra s’assurer de sceller le cercueil de telle sorte qu’il ne puisse pas être ouvert.

## 1. Décès d'une autre cause que la COVID-19

Procédure normale, c'est-à-dire:

- Constat de décès
- Si décès à l'extérieur du Nunavik ou cas soumis au coroner, prise en charge et embaumement par entreprise funéraire et transport du corps vers communauté de résidence
- Prise en charge, préparation du corps (habillement, etc.), mise en cercueil par la communauté (femmes auxiliaires) : protection oculaire, masque, blouse et gants
- Rituel funéraire habituel
- Exposition possible du corps à cercueil ouvert
- Distanciation physique lors des cérémonies (plus de 2 mètres entre les personnes)\*

## 2. Décès relié à la COVID-19

- Mention COVID-19 au constat de décès
- Dépouille identifiée par étiquette COVID-19
- Avis aux personnes prenant en charge la dépouille de présence COVID-19 et risque sanitaire
- Pas de désinfection de la dépouille
- Pas d'embaumement
- Pas de préparation du corps (habillement, etc.)
- Pas de rituel funéraire, sauf si entente DSPublique du Nunavik
- Effets personnels du défunt mis en quarantaine 7 jours ou lavés eau chaude et détergent habituel, puis remis à la famille
- Sac mortuaire étanche adéquatement fermé (envisager double sac, si doute sur l'étanchéité), cercueil scellé (ne pouvant pas être ouvert)
- Si exposition (cercueil fermé) : maximum 2 X 3 heures, dans une période de 48 heures du décès, et période de refroidissement du corps de 3 heures à  $\leq 4^{\circ}\text{C}$  entre séances
- Inhumation rapidement, sinon conserver dépouille à  $\leq 4^{\circ}\text{C}$
- Distanciation physique lors des cérémonies (plus de 2 mètres entre les personnes)\*

**Patient décédé au Nunavik (dans un Centre de santé, un CLSC ou ailleurs)**

- Insertion du corps dans un sac mortuaire et un cercueil par le personnel adéquatement formé du Centre de santé ou du CLSC
- Personnel adéquatement protégé (ÉPI)

**Patient décédé à l'extérieur de la région, qui doit être rapatrié au Nunavik**

- Insertion du corps dans un sac mortuaire par entreprise funéraire
- Incinération ou insertion dans un cercueil solide et étanche et transport vers le Nunavik
- Personnel adéquatement protégé (ÉPI)

\*Tant que les restrictions de rassemblement ne seront pas levées ou s'il y a présence de cas actifs de COVID-19 dans la communauté (communauté non « COVID-FREE »), le nombre de visiteurs devrait être limité à 4 ou 5 personnes, en s'en tenant si possible à la présence de la famille immédiate.